

MAISONS-LAFFITTE



N°24/052
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**CESSION DE BIENS MIS AUX ENCHERES
(34)**

Date de convocation :

29 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETARE : Régis PHILIPPON est nommé SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune va mettre en vente via son prestataire AGORASTORE différents biens considérés comme à remplacer, et qu'il y a lieu d'approuver les futures ventes correspondantes ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 3 avril 2024 ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER la cession, aux adjudicataires désignés et au prix arrêtés à l'issue de la mise aux enchères, des biens suivants :

MATERIEL	IMMATRICULATION	ANNEE	ESTIMATION VENTE ENCHERE
NISSAN ATLEON	323ELH78	2008	24 500,00 €
RENAULT KANGOO	DY-082-CA	2015	5 500,00 €
RENAULT KANGOO	CJ-875-BV	2012	6 350,00 €
RENAULT MASTER	CC-824-QG	2012	10 400,00 €
GROUPE ELECTROGENE	820939		3 650,00 €
LAVEUSE EAU CHAUDE CMAR	WMU2X56E5EWL00171	2014	10 900,00 €
LAVEUSE EAU FROIDE CMAR	WMU2X56E6HWCL0069	2017	8 650,00 €
BROYEUR RABAUD	Q6575	2014	8 100,00 €
RENAULT KANGOO	AW-575-BV	2010	5 500,00 €
RENAULT MASTER	CZ-033-KK	2013	10 000,00 €
PIAGGIO GOUPIL	FB-092-RY	2018	11 500,00 €
PEUGEOT 3008	FS-393-SC	2020	8 500,00 €
BALAYEUSE CITYCAT	TEBC20AV0KKV03975	2019	10 500,00 €

2 - D'AUTORISER le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces cessions.

3 – DE PRELEVER les frais de commissions d'AGORASTORE sur le budget communal.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,